

Consultation publique

Modification au plan d'urbanisme Règlement P-03-122

Modification du programme particulier d'urbanisme (PPU) du Nouveau Saint-Laurent Arrondissement de Saint-Laurent

Le projet de règlement P-03-122 intitulé « règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 1050 de l'ancienne ville de Saint-Laurent » a été adopté par le conseil municipal à son assemblée du 25 août 2003.

A la demande du conseil municipal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ce projet de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Le projet de règlement P-03-122 vise à modifier le plan particulier d'urbanisme du Nouveau Saint-Laurent, lequel a pour but de confirmer la vocation essentiellement résidentielle du secteur du Nouveau Saint-Laurent (situé entre les rues Raymond-Lussier, le boulevard Cavendish, le boulevard Henri-Bourassa et la rue Guénette). Le nouveau plan particulier d'urbanisme modifie le réseau d'espaces verts et le réseau routier afin de protéger les espaces boisés, de préserver la quiétude des résidents et de faciliter les cessions des parcs et des rues à la ville de Montréal.

Le projet de règlement doit faire l'objet d'une consultation puisque la modification visée n'est pas conforme au plan d'urbanisme.

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire dès aujourd'hui aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- ❖ au bureau de l'arrondissement de Saint-Laurent, 777, boulevard Marcel-Laurin
- ❖ à la Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
- ❖ à l'Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée de consultation publique :

Le lundi 27 octobre 2003
19 h
Salle du conseil
Bureau d'arrondissement de Saint-Laurent
777, boulevard Marcel-Laurin

La consultation publique se déroulera comme suit :

- La description du mandat de la commission et des règles de procédure;
- La description et l'explication du projet de règlement, suivies d'une période de questions;
- L'audition des opinions des personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet.

Renseignements : Luc Doray (514) 872-3568 (OCPM)

Montréal, le 12 octobre 2003

M^e Jacqueline Leduc
Greffière